



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 034-253403604-20221209-428-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°428/2022

OBJET : Taux de participation statutaire 2023

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-deux, et le 9 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC
- Monsieur Bernard GOJJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC

POUVOIRS

- Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de CASTELNAU-LE-LEZ,
- Madame Véronique CALUEBA, conseillère départementale du canton de SETE,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

La Présidente présente les taux de participation statutaire applicables au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Départemental est majoritaire avec 55% de participation. Les 45 % restants sont répartis entre les trois communautés de communes membres.

Deux critères sont définis statutairement avec un coefficient de 50% chacun :

- La population de la collectivité,
- La représentation au comité syndical.

Affichée le :

Les taux de participation statutaire changeant en fonction de l'évolution de la population des collectivités, il convient de voter ces taux chaque année.

La Présidente propose de voter les taux de participation suivants

	CC Clermontais	CC Lodévois et Larzac	CC Grand Orb	Total
Pop recensement 2019	28 135	14 764	20 046	62 945
Nb de voix	5	2	2	9
% pop totale	44,70 %	23,45 %	31,85 %	100%
% Nb total voix	55,56 %	22,22 %	22,22 %	100%
Coeff. 50/50 sur 100%	50,13 %	22,83 %	27,03 %	100%
TAUX	22,56 %	10,27 %	12,17 %	45%

Le Comité Syndical,

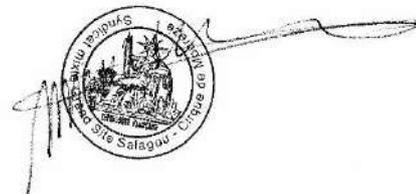
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés

EMET un avis favorable sur les taux de participation statutaire présentés,
DECIDE d'adopter ces taux de participation pour l'année 2023.

Pour Extrait conforme
A Clermont l'Hérault
Le 9 décembre 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX